



TRIBUNE LIBRE

RÉFORME DE LA JUSTICE ET PROSPÉRITÉ DE NOS CABINETS



Mr Jérôme GAVAUDAN

Président
de la Conférence des Bâtonniers
Avocat au Barreau de Marseille

Depuis le début de l'année 2018, la profession unie, lorsqu'elle a pu être véritablement consultée, s'est fortement mobilisée. Les Conseils de l'Ordre de province ainsi que les bâtonniers, réunis au sein de la Conférence des Bâtonniers, ont été force de propositions.

Même si la déception est là, il ne pourra pas être dit que les Ordres de province n'ont pas été constructifs et n'ont pas apporté leur vision de ce que doit être la justice du XXI^{ème} siècle. Ils ont œuvré dans l'intérêt des citoyens de ce pays et de l'autorité judiciaire, qui est un pilier de notre démocratie. Nous avons sur tous les sujets défendu cette autorité judiciaire et les intérêts des justiciables qui doivent pouvoir accéder à un juge au sein d'une organisation judiciaire qui assure le maillage territorial.

Les questions d'aménagement du territoire ne sont étrangères ni à l'organisation judiciaire ni évidemment à celle de nos cabinets, et ce quel que soit notre type d'activité.

Il est constant, et cela a d'ailleurs été souligné par le Défenseur des droits lors de l'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers du 25 janvier, que l'affaiblissement des juridictions crée d'abord et surtout des déserts de droits.

La dévitalisation des juridictions, leur fermeture à terme ou la concentration des activités juridiques dans les grandes métropoles sont des éléments qui impactent directement les économies locales et donc la prospérité de nos cabinets.

Il est absolument indispensable que les cabinets d'avocats de toute nature puissent exister et prospérer sur l'ensemble du territoire national. Dans ce contexte, le dynamisme, la modernité et les services rendus par ANAFAGC sont des éléments essentiels. Ils nous permettent, par l'appui et le conseil, par l'aide et la fluidité des démarches, de nous consacrer à l'essentiel de nos métiers, au respect des grands principes qui fondent la profession d'avocat quels que soient nos types d'activité et au développement de nos cabinets, car nous n'avons pas peur de le dire, nous sommes aussi des acteurs économiques.

La Conférence des Bâtonniers se réjouit de l'union entre l'ANAAFA et l'UNAGC et de la naissance d'ANAFAGC.

